

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

\*

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :  
29

Nombre de votants :  
29

Date de convocation :  
15 septembre 2017

Date d'affichage :  
28 septembre 2017

L'AN deux mille dix-sept, le 21 septembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 15 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET (à partir de la question n° 19), CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mme FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY (jusqu'à la question n° 31), Mmes MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU (à partir de la question n° 7), Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER (à partir de la question n° 10).

**ABSENTS :**

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à Pierre CERLES*

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à Pierrette CHIESA jusqu'à la question n° 18*

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale  
*absente*

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Boris BOUCHET*

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint  
*absent à partir de la question n° 32*

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée  
*absente*

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à Jackie DIOGON*

M. François PRADEAU, Conseiller Municipal  
*absent jusqu'à la question n° 6*

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à Nicole PICHARD*

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale  
*absente jusqu'à la question n° 9*

<> <> <> <>

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20170921-DELIB170907-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2017  
Date de réception préfecture : 03/10/2017

RIOM

**Secrétaire de Séance : Stéphanie FLORI-DUTOUR**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 SEPTEMBRE 2017**

**QUESTION N° 7**

**OBJET : Externalisation de l'entretien des bâtiments :**

- **avenants au lot 01 - nettoyage et entretien de locaux administratifs**
- **marché pour prestations similaires par rapport au lot 03 - nettoyage des vitres pour des locaux ne nécessitant pas de nacelle ou échafaudage**

**RAPPORTEUR : Nicole PICHARD**

**Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 7 septembre 2017**

Par délibération du 04 novembre 2016, les marchés suivants ont été attribués :

- Le lot 01, « nettoyage et entretien de locaux administratifs » a été attribué à NET PLUS pour un montant estimatif annuel de 101 274.91 € HT
- Le lot 03, « nettoyage des vitres pour des locaux ne nécessitant pas une nacelle ou échafaudage » a été attribué à GSF pour un montant estimatif annuel de 464.68 € HT

Par délibération du 11 mai dernier le conseil municipal a approuvé un premier avenant au lot 01 intégrant des prestations supplémentaires à la Maison des Associations.

Aujourd'hui, il est proposé d'intégrer deux nouvelles prestations au lot 01 :

- Pour la Maison des Associations (hors période de fermeture en été) et l'Ecole d'Arts Plastiques, il s'agit d'apporter des déchets (ordures ménagères et tri sélectif) au point d'apport volontaire du SBA situé place de la Fédération. Cette prestation s'élève à 75 € / mois pour les deux bâtiments soit 37.5 € / mois par bâtiment. Il convient d'intégrer ces prestations au bordereau de prix unitaire pour un début de prestation à compter du 01/10/2017.
- Pour les toilettes situées, place de la Fédération, il s'agit de réapprovisionner en papier toilettes, en savon et détergent les WC publics. Cette prestation s'élève à 43.50 € / mois. Il convient d'intégrer ces prestations au bordereau de prix unitaire pour un début de prestation à compter du 01/10/2017.

# COMMUNE DE RIOM

---

Par ailleurs concernant le lot 03, « nettoyage des vitres pour des locaux ne nécessitant pas de nacelle ou échafaudage », il convient d'inclure le nettoyage des vitres de l'école Maurice Genest, rue Victor Basch.

Cette prestation est chiffrée à 592.60 € HT / an et doit faire l'objet d'un marché distinct avec GSF, lequel était prévu au cahier des charges de l'actuel prestataire (réalisation de prestations similaires – application de la procédure négociée de l'article 30-I.7° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016).

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- **autoriser le Maire à signer l'avenant susmentionné,**
- **autoriser le Maire à signer le marché relatif à l'entretien des vitres de l'école M. Genest**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 21 septembre 2017**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**